

Vendredi 11 septembre, 18 h

Réunion école élémentaire

M. Toux, directeur de l'école, accueille les parents dans le préau.
Plus de parents que de sièges, plus de parents que prévu, il s'en réjouit.

Reprenant le schéma directeur de **la lettre de rentrée**, que tous les parents, bien sûr, ont lue et signée, dans le cahier de correspondance (ou « cahier de liaison », en tout cas protégé-cahier jaune), il complète cette lettre en commençant par présenter, « in vivo », toute **l'équipe enseignante**.

Mme Hebbrecht, qui enseigne l'Allemand, interviendra peu après.

Les absents excusés : Mme Gorain (les parents concernés sont prévenus), M. Jolivel qui enseigne le sport et Mme Toutet (Mrs Toutet, disent les enfants), qui enseigne l'Anglais à certaines classes.

Mme Drain, Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires, et Mlle Papillon, responsable municipale des Affaires Scolaires, sont également présentes.

Les horaires sont inchangés, M. Toux insiste sur la ponctualité. L'interphone de la grille est relié au préau (qui est vide après 8h30) et au bureau du directeur (qui est en classe le jeudi et vendredi, et pas forcément toute la journée dans son bureau les autres jours). Donc pour des raisons de disponibilité, mais surtout de sécurité, on ne peut ouvrir la grille après 8h30. **Si vous êtes en retard**, pas d'autre solution que d'attendre la récréation de 10h pour faire de grands signes à la grille vers les enseignants qui surveillent la cour.

Dès la semaine du 21 septembre commencera **l'aide personnalisée** sur la période du déjeuner, soit de 11h30 à 12h15. Les parents concernés doivent penser à inscrire leur enfant à la cantine pour ces jours-là, ou venir le chercher à 12h15, à la grille de la cour Victor Hugo (dans la suite du chemin des Petites Fées).

Sur **les congés**, il a constaté précédemment qu'un grand nombre d'enfants (ou plutôt de parents) ne respectaient pas le calendrier scolaire. Très attentif à ce point, M. le Directeur nous rappelle qu'il ne peut autoriser ces absences, même programmées à l'avance. Il relève les cahiers de présence des enseignants et il est tenu de signaler à l'Inspection d'Académie les absences injustifiées dès qu'elles équivalent à trois demi-journées. L'inspection d'Académie entre alors en contact avec les familles. Les enseignants ne sont pas favorables à transmettre à l'avance le travail ou programme prévu en vue de pallier à une absence.

Les élections au Conseil d'Ecole sont importantes, ce sont votre présence, votre avis, vos choix, vos préférences, qui peuvent ainsi s'exprimer au sein de l'école. **Une faible participation des parents** (père et mère ont chacun leur voix), **c'est une faible motivation de l'équipe qui s'occupe de nos enfants** (enseignants, représentants de parents d'élèves, personnel communal). Surveiller le cahier de correspondance, il vous précisera la date (16 ou 17 octobre, et le moyen de voter par correspondance, via une enveloppe remise à l'enseignant).

Et la grippe ?

M.le directeur nous rappelle que nous sommes en phase 5, qui est une phase préventive. (phase dans laquelle le tissu suffit pour l'essuyage des mains).

Il est vérifié quotidiennement que les distributeurs de savon liquide fonctionnent et sont pleins.

Le passage aux lavabos était déjà systématique avant le déjeuner, il le devient aussi après les récréations.

En conséquence, il n'est pas nécessaire de donner à votre enfant un flacon de solution hydroalcoolique ou autre, beaucoup de flacons sont apparus, ils sont **proscrits de l'école dès la semaine prochaine** (ils peuvent être ingurgités, certains ont une odeur alcoolique, d'autres sont inflammables, au mieux, ils peuvent se vider dans le cartable !).

Dire aux enfants qu'il est imprudent de faire circuler sa petite bouteille d'eau aux copains !

Concernant **la garderie, la cantine ou l'étude**, il est fondamental d'être précis sur la fréquentation. Un élève, **exceptionnellement absent**, c'est un enfant qui manque à l'appel. Si vous n'êtes pas joignables à ce moment-là, tout le monde s'inquiète, au risque de prévenir la gendarmerie avant de fermer l'école. En cas d'absence prévue, il faut prévenir l'enseignant par le cahier de correspondance.

Les enseignants chargés de l'étude (Mmes Dusseaux et Gorain, M.Trédan) nous rappellent que les élèves inscrits à l'étude sont attendus dans le préau en sortie de classe pour faire l'appel. Si un enfant sort exceptionnellement sans que les parents aient prévenu, on l'attend dans le préau et les autres ne peuvent profiter de leur récréation à 16h30...

La coopérative : elle n'est pas obligatoire, elle est encouragée pour un montant de 20€. Elle sert principalement à financer les sorties (rares sont les sorties à moins de 10€, sauf la forêt !). La participation sera sollicitée par le cahier jaune.

Les travaux de l'été, financés par la mairie, ont permis un revêtement de cour refait à neuf (l'arbre va revenir à l'automne, saison plus adéquate), l'arrivée d'une structure de jeux, 8 postes informatiques pour compléter les 8 premiers, tous en réseaux et reliés à l'imprimante de l'école, comme chaque ordinateur de classe. Deux tableaux numériques interactifs (TNI dans le langage enseignant), sont venus s'ajouter aux trois déjà présents (les heureux élus : Mme Dantan, Mme Greze, M.Tredan, Mme Queru, Mme Dauteuil).

Un billodrome en résine coulée, de 2,50m x2, et dessiné par les enfants est en attente de devis et devrait être financé par la coopérative.

Les activités extra-scolaires sur le temps du déjeuner : une personne de l'association « Lire et faire lire » réunit en petit groupe, surtout les plus jeunes, ou des plus grands calmes, entre 12h00 et 13h15, à la bibliothèque.

Un projet Chorale est en train de naître avec la collaboration de la Commune et du Conservatoire.

Les cartes –jeux ont été distribuées et permettent aussi l'accès à des activités sportives.

Les langues étrangères :

L'Anglais est enseigné par trois intervenants Education Nationale (Mlle Pronier, M. Berton, et Mme Dauteuil) et par Mme Toutel, intervenante communale. Tous les niveaux sont concernés, dès le CP, pour la première fois cette année, pour 2 séances de 45mn par semaine.

L'Allemand ? Un seul groupe de 8 CM1 est déjà constitué. L'ouverture d'un groupe exige au moins 8 enfants. Mme Hebbrecht souligne les intérêts de commencer par l'Allemand au primaire, en sachant que tous les enfants pratiqueront l'Anglais de toute façon dans leur scolarité : l'apprentissage est facilité et ludique, du fait du nombre réduit d'enfants. Apprendre l'Allemand, langue saxonne, facilite l'apprentissage de l'Anglais, dont les bases sont d'ailleurs reprises dès le début, au collège. Sans oublier que le nombre d'Européens parlant Allemand est très important. Surtout, si l'enfant le demande, le laisser faire, encourager son initiative, sachant que les parents n'ont pas besoin de connaître l'Allemand, les enfants n'ont pas besoin d'aide au primaire.

M.Toux précise qu'un sondage effectué en juin a réuni 4 demandes au CP, à peine plus au CE1. Mais qu'il **est encore temps de s'inscrire en Allemand pour cette année, en CP et CE1**, il ne manque que peu d'enfants pour créer un groupe. Que les parents qui s'interrogent sur ce choix contactent le Directeur sans faute.

La question des enfants externalisés au Lycée International, et privés de cette découverte d'une autre langue, est posée, comme régulièrement. Mais leur absence pendant 2 demi-journées doit être rattrapée.

Sur les **protocoles d'accueil individualisés**, M. Toux rappelle qu'il faut les officialiser très vite, la possession et prise d'un médicament, même homéopathique, même du Doliprane, est interdite hors de ce contexte.

Notre association de représentants des parents d'élèves, **l'APE**, est présentée ensuite par Juliette COLIN, vice-présidente. Elle rappelle que l'association, apolitique et indépendante, créée en 1971, est la seule association représentant les parents dans notre école. Que son action privilégie le dialogue avec tous les intervenants concernés, qu'elle est présente à tous les Conseils d'Ecole et que ses actions passées et en cours vise à toujours surveiller et améliorer les conditions d'accueil de nos enfants (création d'ateliers-lecture en maternelle, commission menus pour la cantine, pétition pour le maintien d'une classe, par exemple) et à apporter sa contribution à une information des parents dont elle favorise les rencontres (galette des Rois, participation à la fête du Village, kermesse de l'école, soirée APE...). **Voter massivement pour notre association lors des élections au Conseil d'école et adhérer, assure notre crédibilité et donc notre efficacité en vous représentant. Retrouvez-nous sur notre site www.apedesaintnom.com et sur notre panneau d'affichage à l'école.**